

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS

**Séance du 09 avril 2013**

Etaient absents : Bernard DURET, Caroline JULLIEN

## 1/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Conseil Municipal examine et approuve le compte administratif 2012 qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	RECETTES	469 318.61 €
	DEPENSES	396 922.55 €
	<b>EXCEDENT</b>	<b>72 396.06 €</b>

INVESTISSEMENT	RECETTES	443 487.40 €
	DEPENSES	176 658.92 €
	<b>EXCEDENT</b>	<b>266 828.48 €</b>

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2010	Affectation du résultat de fonctionnement à l'investissement 2011	Résultat de l'exercice 2011	résultat de clôture 2011
Investissement	-234 429.94 €		266 828.48 €	32 398.54 €
Fonctionnement	115 195.10 €	-115 195.10 €	72 396.06 €	72 396.06 €

## 2/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012

Mme le Maire, présente au Conseil le Compte de Gestion 2012, établis et transmis par Mr.CHAILLET Mickaël, receveur municipal. Après délibération, le conseil municipal approuve le compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2010	Part affectée à l'investissement 2011	Résultat de l'exercice 2011	résultat de clôture 2011
Investissement	-234 429.94 €	0	266 828.48 €	32 398.54 €
Fonctionnement	115 195.10 €	115 195.10 €	72 396.06 €	72 396.06 €
<b>TOTAL</b>	<b>-119 234.84€</b>	<b>115 195.10 €</b>	<b>339 224.54 €</b>	<b>104 794.60 €</b>

## 3/ Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2012 à l'investissement 2013

Constatant que le CA 2012 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 72 396.06€, le Conseil municipal décide d'affecter ces 72 396.06€ en recette d'investissement à l'article 1068.

## 4/ Approbation du Budget Primitif Commune 2013

Le budget prévisionnel pour 2013 est équilibré et approuvé comme suit :

Dépenses et recettes de Fonctionnement : 455 670.00 €  
Dépenses et recettes d'Investissement : 308 393.60 €

## 5/ Vote des Taux d'imposition 2013

Le conseil municipal, décide de reconduire les même taux d'imposition que ceux de 2012 :

- Taxe d'habitation : 12.40%
- Foncier bâti : 17.50%
- Foncier non bâti : 41.60%

**6/ Vote des subventions aux associations au BP 2013** : renouvellement pour 2013 des subventions attribuées en 2012 avec une nouvelle attribution de 100€ à l'association FP Racing Team de StGervais.

**7/ Droit de place des commerces ambulants** : un forfait de 300€/an sera demandé pour stationnement et branchement au coffret électrique, une convention devra être signée entre les 2 parties